



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'asbl Lasne Nature  
Banque : BE31 0012 3262 3355  
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction  
12, rue du Mouton - B1380 Lasne  
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

## “Fit for 55” européen : la Belgique et les Régions doivent aussi se mettre au travail pour une politique climatique ambitieuse et sociale

*Avec les 13 propositions législatives du paquet “Fit for 55”, la Commission européenne lance un ensemble de mesures dans tous les domaines pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette approche globale est nécessaire, même si les propositions actuelles ne permettent pas d'éliminer les énergies fossiles, de faire payer le pollueur et d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris, en restant en deçà de 1,5 degré. Néanmoins, l'impact est considérable, et la Belgique et les trois régions devront redoubler d'efforts dans les années à venir. Les 4 entités doivent maintenant jouer la carte d'une politique climatique ambitieuse et sociale, qui constitue une opportunité pour notre pays.*

### Un paquet complet

Les propositions législatives du paquet “Fit for 55” couvrent la quasi-totalité de l'économie européenne et visent à donner corps au “Green Deal” européen. L'aviation et le transport maritime, par exemple, seront inclus dans le système d'échange de droits d'émission. LULUCF ou UTCATF, qui regroupe les émissions et les absorptions de ces gaz des forêts, des tourbières et des prairies, sera beaucoup plus contraignant. Et un prix est fixé pour les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des bâtiments et des transports. La Commission européenne a également proposé l'année 2035 comme date limite pour la vente de voitures à moteur à combustion.

### La politique sociale est cruciale

Par le biais du Fonds social d'action climatique, la Commission permet qu'une partie des revenus provenant des échanges de droits d'émission

soit versée aux membres les plus précaires de la société. Ces fonds sont également particulièrement bienvenus en Belgique. Cependant, elle ne décharge en rien la Belgique et les régions de leurs propres responsabilités. Plus d'un ménage belge sur cinq vit en situation de pauvreté énergétique, une famille sur 4 à Bruxelles et en Wallonie, un chiffre qui ne diminue pas depuis des années en raison de l'absence de politique structurelle. La politique climatique ne peut réussir que si tout le monde est à bord. Une politique climatique équitable et sociale est cruciale.

### La Belgique et les régions doivent saisir les opportunités climatiques

La Belgique devra augmenter son propre objectif pour les secteurs non ETS (transports, ménages, commerce et services, agriculture) de -35% à minimum -47%, un effort qui devra encore être réparti entre le niveau fédéral et les régions.

Alors que les gouvernements fédéral, bruxellois et wallon soutiennent sans équivoque le Green Deal et l'objectif intermédiaire de 55%, la Flandre freine depuis des années. Il est temps de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Europe. La transition énergétique et climatique créera jusqu'à 80 000 nouveaux emplois en Belgique, de l'air pur, mais aussi des logements économes en énergie et des villes et villages vivables.

### Not Fit for 1,5°.

Aussi novateur que soit le nouveau paquet européen, il est toujours insuffisant pour maintenir le changement climatique en dessous de 1,5°, comme le prévoit l'Accord de Paris. En tant que mouvement environnemental, nous demandons

au Parlement européen et au Conseil de renforcer encore les directives en fonction des données scientifiques. Dans le cas contraire, nous risquons de manquer l'ambition centrale du “Green Deal” européen, à savoir la neutralité climatique d'ici 2050.

Les discussions entre la Commission européenne, le Conseil européen et le Parlement européen promettent d'être animées au cours des deux ou trois prochaines années, jusqu'à ce que tout soit réglé.

Le mouvement environnemental attend de la Belgique qu'elle adopte une position constructive et ambitieuse lors de ces négociations. Heureusement, nos gouvernements ne doivent pas attendre que le paquet soit négocié pour agir : les solutions techniques sont connues, nous sommes à la croisée des chemins, pour notre avenir et celui des générations futures, il est plus que temps d'accélérer la transition sociale et climatique.

### Signataires

**Bond Beter Leefmilieu BRAL** – Mouvement urbain pour Bruxelles  
**Greenpeace**  
**Inter Environnement Wallonie**  
**Natuurpunt**  
**WWF**

Publié le 14 juillet 2021 par Arnaud Collignon (IEW)

<https://www.iew.be/fit-for-55-europeen-la-belgique-et-les-regions-doivent-aussi-se-mettre-au-travail-pour-une-politique-climatique-ambitieuse-et-sociale/>



**Rejoignez-nous  
sur Facebook**



# Soyez actifs et vulnérables plutôt que doux et faibles

Depuis que le monde a commencé à prendre conscience que la voiture ne devait plus être considérée comme l'unique solution en termes de mobilité, on a donné des petits noms à ces « nouveaux » types de mobilité et à leurs usagers. Enfin pas si nouveaux que ça, parce que marcher (et faire du vélo), ça a toujours existé en fait (même bien avant la voiture). Mais disons que ce n'était pas trop dans le top des priorités de nos politiques et aménageurs de l'espace jusqu'il y a peu.

On a donc commencé gentil par la « mobilité douce » et un peu peureux avec les « usagers faibles ».

Les années 2000, durant lesquelles le terme *mobilité douce* s'est imposé, ont été marquées par les préoccupations environnementales, en particulier le changement climatique. La douceur à laquelle il est fait référence attire l'attention sur le faible impact écologique de la marche comme du vélo : peu de ressources pour produire chaussures et bicyclettes, pas de consommation de carburant, peu de surface pour se déplacer ou garer les vélos et faibles émissions polluantes et de gaz à effet de serre (Mobilité Piétonne Suisse) (1). Ce qui pourrait être un peu nuancé maintenant qu'ils se développent car tant les cyclistes que les piétons ont besoin d'espace pour se déplacer de façon agréable, pratique et sécuritaire.

La *mobilité douce*, c'est donc un concept un peu flou qui désigne l'ensemble des déplacements non motorisés, à savoir la marche à pied, le vélo (et tous les dérivés), le roller... mais aussi les bus roulant au gaz naturel, les tramways silencieux ou tout autre mode de transport dit respectueux de l'environnement et du cadre de vie urbain. (Coredem)

Maintenant que la prise de conscience est bien engagée et même si la partie n'est pas encore gagnée pour trouver un meilleur équilibre, notamment en termes d'occupation de l'espace, entre tous les

usagers, il nous semble important de remettre les points sur les i, les virgules aux bons endroits, le bon pied dans la bonne basket, ... Enfin donc d'utiliser les bons mots, ceux qui définissent, identifient et valorisent correctement les personnes concernées. Parce que les piétons, c'est des gens comme vous et nous (c'est même vous et nous) !

15 ans après l'apparition du concept de *mobilité douce* (vers 2010 en Belgique car il paraît qu'on est des précurseurs en la matière), les problèmes causés par la sédentarité, notamment la surcharge pondérale voire l'obésité, constituent un nouvel enjeu de société. Le milieu de la santé s'y est intéressé plus rapidement que les professionnels de l'aménagement et de la mobilité (Mobilité Piétonne Suisse).



Néanmoins, une étape est franchie, les concepts de mobilités actives et de modes actifs, issus de l'anglais « active mobility », font leur apparition.

Les modes actifs désignent exclusivement les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette (pas électrique hein, bien essayé mais on vous voit), les rollers, les chaises roulantes non motorisées (et oui même les personnes à mobilité réduite sont actives !) ... (Ademe et Coredem) (3). Vu(s) les différents modes concernés, on parlera donc de mobilités

actives et modes actifs au pluriel.

La différence est ici faite entre les moyens de transports passifs, qui nous mènent quelque part sans devoir faire d'effort physique, et ceux pour lesquels nous devons solliciter notre énergie et nos muscles pour avancer (Mobilité Suisse Piétonne).

Il en va de même pour les termes usagers faibles et usagers vulnérables. Le piéton est loin d'être faible quand on voit toute l'énergie qu'il dépense pour se déplacer. Par contre il est clairement le plus vulnérable lors de sa rencontre accidentelle avec d'autres types d'usagers comme les cyclistes, les conducteurs... Le principe STOP (4) récemment adopté en Wallonie et déjà existant à Bruxelles et en Flandre, consacre d'ailleurs le principe selon lequel le piéton doit être au point de départ et au centre des réflexions et aménagements quand il s'agit de mobilité.

Les modes actifs, et plus particulièrement la marche et les piétons, sont la solution pour effectuer des trajets de courtes distances dans les centres urbains et leurs périphéries. Ils sont aussi incontournables pour une mobilité intermodale, c'est-à-dire qu'ils sont l'élément essentiel de liaison entre les lieux de départ, de destinations et les transports collectifs (bus, tram, train, métro) et autres solutions alternatives à la mobilité automobile (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service...). Leur rapidité et leur flexibilité dans ces cas précis, sont bien mieux reconnues et plus en phase avec le terme « actif » que la douceur évoquée dans *mobilité douce*. La priorité à leur accorder est enfin reconnue, il ne s'agit plus de leur faire une petite place parce qu'ils sont doux et faibles.

**Nous ne marcherons désormais plus sur des œufs quand il s'agira de qualifier les piétons et leur mobilité. Nous sommes tous piétons, nous sommes tous actifs !**

Tous à Pied paru le 05 juillet 2021

<https://www.tousapied.be/articles/soyez-actifs-et-vulnerables-plutot-que-doux-et-faibles/>

(1) [https://mobilitepietonne.ch/wordpress/wp-content/uploads/2016/07/11\\_2015\\_Fiche\\_Info\\_vocabulaire\\_web-1.pdf](https://mobilitepietonne.ch/wordpress/wp-content/uploads/2016/07/11_2015_Fiche_Info_vocabulaire_web-1.pdf)

(2) <http://lexicommon.coredem.info/article88.html>

(3) <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf>

(4) <https://www.tousapied.be/articles/le-principe-stop/>

## AU SOMMAIRE

“Fit for 55” européen : la Belgique et les Régions doivent aussi se mettre au travail pour une politique climatique ambitieuse et sociale	1	2027	7
Soyez actifs et vulnérables plutôt que doux et faibles!	2	Automobile : Light is Right !	7
Agriculture et écologie : de belles avancées mais de nouvelles inquiétudes	3	Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le passage pour piétons	8
Balade du petit patrimoine à Plancenoit, autour de l'église Sainte-Catherine	4	La cellule Plantes et Semences aide l'association Agadez-Horizons	8
L'illogique chasse au renard !	5	P12 « Maransart », l'endroit « waow » de ce début d'été	9
Inondations : la nature comme alliée	6-7	La boutique de Lasne Nature	10
Plans de gestion des risques d'inondation 2022-		Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
		Zéro déchet	11
		La nature de septembre à novembre	12



# Agriculture et écologie : de belles avancées mais de nouvelles inquiétudes

Le principe de l'agro-écologie est de produire une alimentation saine, abondante et diversifiée pour tous les habitants de la planète, tout en respectant les équilibres naturels des écosystèmes et en assurant des conditions de vie confortables aux agriculteurs.

La plupart des systèmes actuels présentent de graves défauts. La famine règne sur d'immenses régions alors que le gaspillage alimentaire et l'obésité sont omniprésents dans d'autres. Une solution serait l'agriculture écologique, pour respecter la biodiversité, limiter les changements climatiques et améliorer la qualité de vie des agriculteurs.

## La biodiversité



L'agriculture intensive détruit la biodiversité. La grande dimension des exploitations en monoculture entraîne la destruction des habitats et l'élimination de la vie sauvage : oiseaux, insectes pollinisateurs, petits mammifères... La suppression des arbres et des haies fragilise les terres et augmente les risques d'inondation.

Au contraire, les pratiques agricoles écologiques s'adaptent au contexte local dans le respect des spécificités de chaque communauté rurale. Fauche tardive, bandes refuges, plantation de haies, jachères ... protègent la terre de l'érosion et préservent les nappes phréatiques. L'agro-écologie encourage la diversité des semences et des cultures.

## Le changement climatique

L'agriculture est le premier secteur à être affecté par le changement climatique, mais elle contribue aussi à en accélérer certains effets négatifs. Le manque d'eau et les bouleversements de la pluviométrie affectent directement les cultures. Les inondations et les sécheresses vont se multiplier avec des répercussions graves pour la production alimentaire. Dans certaines régions des options permettent déjà de ralentir les processus de dégradation : lutte contre la déforestation, reboisement, régénération des sols par des systèmes agro-écologiques, réduction des intrants azotés... En Wallonie, le nouveau Plan Bio (juin 2021) porte sur

10 années<sup>1</sup> et fixe un objectif de 30 % de terres agricoles en bio pour l'année 2030. Il a pour objectifs déclarés « l'amélioration du revenu des agriculteurs, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité... ». Pour être vraiment efficace, ce plan devra aller plus loin et créer largement une demande de produits biologiques par les ménages et le secteur de la restauration. Les circuits courts devront être développés afin de garantir des débouchés aux producteurs. Les pouvoirs publics locaux pourraient par exemple établir de nouvelles règles pour les cantines scolaires.

## Les pesticides

On appelle « peste » tout ce qui s'attaque aux cultures et aux espaces verts : insectes, acariens, champignons... d'où le nom de « pesticide » pour les différents produits destinés à éviter ces



envahisseurs. Les « herbicides » sont des produits phytopharmaceutiques destinés à éliminer les plantes non désirées. Tous ces produits contiennent des matières actives qui « tuent » leur cible, ils présentent donc un danger potentiel pour la nature environnante et pour leurs utilisateurs. Certains produits toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures cancérigènes...) sont présents dans les pesticides et ne sont même pas indiqués sur les étiquettes. Les effets des pesticides sont encore mal connus mais leur utilisation n'est pas à prendre à la légère<sup>2</sup>. Depuis plus de 10 ans, l'asbl Adalia propose la campagne « Printemps sans pesticides » entre le 20 mars et le 20 juin. Elle a pour objectif d'expliquer les liens entre pesticides et santé humaine<sup>3</sup> et de promouvoir les alternatives.

## L'élevage pour la production de viande

L'élevage écologique<sup>4</sup> est une réponse aux problèmes environnementaux posés par ce secteur. Il vise protéger la biodiversité, à réduire la consommation d'eau, à entretenir les sols dont la fertilité est assurée grâce au compost et au fumier. Les animaux sont nourris avec des aliments produits localement et qui ne sont pas issus de la déforestation. Les races choisies sont les mieux adaptées aux conditions locales dans le cadre d'un système mixte agriculture-élevage. Le respect des normes en matière de bien-être animal est respecté.

La qualité des produits, reconnue par les consommateurs, correspond à un certain prix nécessaire pour assurer un revenu

équitable aux éleveurs.

## Les nouveaux OGM



Lors de la décennie 1990, les OGM (Organismes génétiquement modifiés) avaient fait l'objet d'une intense campagne d'opposition. En 2000, l'Europe a mis en place une réglementation stricte encadrant leur utilisation : grâce au Protocole sur la biosécurité<sup>5</sup> les OGM doivent respecter un étiquetage précis pour informer les consommateurs. On croyait donc la question réglée. Ils refont leur apparition sous une nouvelle forme : les NBT (New Breeding Techniques) « nouvelles techniques de sélection ». Mais il s'agit en fait de modifications génétiques. Leur impact sur l'environnement et la santé n'est pas connu. Selon Inter Environnement Wallonie, leur dissémination dans la nature risque de menacer la biodiversité et la pérennité de l'agriculture<sup>6</sup>. Il n'y a aucune raison pour que ces nouveaux OGM échappent à la réglementation en vigueur : étiquetage obligatoire et contrôles sanitaires. C'est pourquoi une nouvelle mobilisation se met en route...<sup>7</sup> !

Le secteur de l'agriculture constitue un élément essentiel de la transition écologique.

A côté de quelques belles avancées, des problèmes subsistent et l'agroécologie propose des solutions pour « replacer l'humain au cœur du système alimentaire »<sup>8</sup>.

Denise Morissens

1 <https://agriculture.wallonie.be/plan-2030>

2 [www.natureetprogres.org/pesticides](http://www.natureetprogres.org/pesticides)

3 <https://printempsanspesticides.be/campagne-2021>

4 « Moins mais mieux ! Pour une planète en bonne santé » Greenpeace France, mars 2018

5 Protocole de Cartagène : accord international sur les OGM et leurs risques

6 <https://www.iew.be/mangeurs-dogm-a-notre-insu>

7 Nouveaux OGM : les citoyens ont le droit de choisir | Nature & Progrès (natpro.be)

8 Agriculture écologique . Greenpeace France, juin 2015

**Si vous ne l'êtes pas encore, devenez membre en versant votre cotisation (10 € minimum par an) au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**



## Balade du petit patrimoine à Placenoit, autour de l'église Sainte-Catherine

L'église actuelle fut reconstruite en 1856 sur les plans de l'architecte Emile COULON dans le même axe que la précédente. Lors des travaux, quelques pierres tumulaires antérieures à cette date ont été relevées et scellées dans le mur d'enceinte à proximité de l'entrée. Elles concernent des personnages qui ont marqué la vie du village car un cimetière est un livre d'histoire locale. Côté sud, trois pierres tombales des XVIIIe et XIXe siècles sont celles d'anciens curés de la paroisse :

- Guillaume GOLEVAUX, pasteur de 1667 à 1694
- Jean GENOT, pasteur de 1751 à 1783
- Jean POLCHET, pasteur de 1647 à 1661



Côté nord, trois pierres tombales du XVIIIe siècle sont celles de familles de censiers (exploitants d'une cense c'est-à-dire d'une ferme). Elles sont presque totalement dissimulées par un monument funéraire plus récent (1975) et leur extrémité est enfouie dans le sol. Impossibles à lire, leurs inscriptions ont été relevées par A. MARTIN dans son ouvrage « Placenoit, hier et aujourd'hui, 1227-1977 ». Elles concernent les familles GLIBERT, VAN ROSSOM et DEDAVE.



Au chevet de l'église est adossée la sépulture du curé DANGOTTE. Comme il le souhaitait, François Joseph Dangotte, pasteur de Placenoit de 1849 à 1882, fut inhumé au milieu de ses ouailles.

Entouré d'une grille en fer forgé, le monument laissé à l'abandon est surmonté d'une croix portant en son centre un ciboire en marbre blanc, symbole de la fonction pastorale.

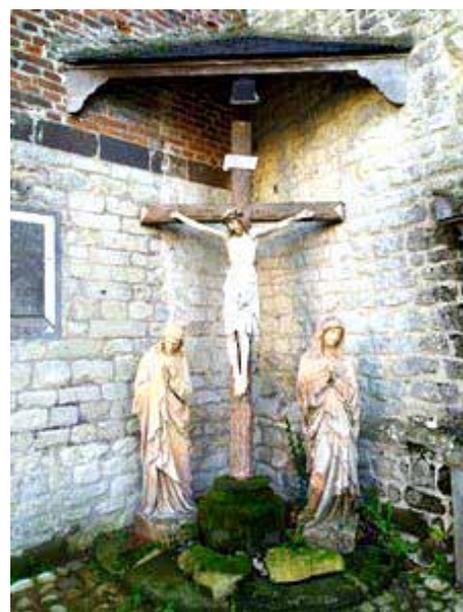


Contre le mur intérieur du cimetière, Théodore de MORTIER, curé du lieu de 1882 à 1905, fit ériger en 1888 une sépulture monumentale en l'honneur de sa mère. Quelques marches permettaient d'accéder à une élégante chapelle abritant un calvaire. Sous le Christ figurait une dédicace : A MA MERE / O CROIX SAINTE / NOTRE ESPERANCE / SALUT et deux plaques apposées contre les murs latéraux rappelaient le souvenir du curé de Mortier lui-même décédé en 1905 et de sa mère disparue en 1888. L'ensemble était encore visible en 1993 lors de la rédaction de l'ouvrage de EVRARD L., Pirlot de CORBION A. et BETZ R. : *Chapelles, Croix et Potaies de Lasne* où il figure p. 108.



Aujourd'hui, seul le soubassement de l'édifice subsiste, sublimé par la végétation, tandis que le calvaire lui-même, c'est-à-dire le Christ entouré de Marie et de Saint Jean, a été placé contre le mur extérieur de l'église Saint-Etienne d'Ohain, à gauche de la porte d'entrée, vraisemblablement en 2001 (photo en haut de la 3ème colonne).

Art déco, marbrerie, cimenterie rocaïlle, croix en fonte, les tombes reflètent l'évolution des arts décoratifs.



A noter aussi la présence de sépultures de guerre belges marquées du drapeau national.



Traversant le mur du cimetière, face au chevet de l'église, la petite morgue, accessible des deux côtés, permettait un dernier recueillement. La plate-



forme qui la couvrait à l'origine a été remplacée en 2001 par un toit à double pente. Bien entretenue, elle sert aujourd'hui de remise à outils après avoir fait office de buvette pour les joueurs de balle pelote...

Françoise Bortels

# L'illogique chasse au renard !



**Selon le dernier Arrêté quinquennal sur la chasse du 29 mai 2020 pris à l'initiative du ministre Willy Borsus, le renard peut être chassé en Wallonie les 365 jours de l'année, au moyen d'une arme à feu, depuis une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher.**

De plus, il peut être capturé au moyen de pièges, de nuit comme de jour. Tous les modes de chasse sont autorisés : battue, affût, approche, aux chiens courants et même au moyen de rapaces.

Le ministre de l'Agriculture est donc, lui aussi, sans pitié pour ce bienfaiteur qui, chaque année, élimine de 6.000 à 10.000 petits rongeurs qui ravagent les champs.

## Des espèces très prolifiques

Le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) vit essentiellement sous terre. Il se nourrit de racines. Le campagnol des champs (*Microtus arvalis*) est plus petit et s'attaque principalement aux pâturages.

Selon François Moutou, vétérinaire épidémiologiste (revue «4 saisons» n°244): «Le campagnol se reproduit dès qu'il a quatre semaines. Avec une gestation de trois semaines, la femelle peut avoir six portées par an de quatre à huit petits. Un seul couple peut engendrer plus de 100 individus d'avril à octobre, lesquels seront capables d'engendrer 5000 nouvelles têtes l'année suivante. Tous les trois, quatre ou cinq ans, selon l'espèce, on constate des pullulations. Le pic est suivi d'un effondrement: il n'y a plus rien à manger, ils se battent entre eux et limitent drastiquement leur reproduction l'année suivante.»

## Des dégâts considérables

Lors du colloque sur le renard, organisé par l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) en 2017,

un éleveur de vaches laitières, dans le Doubs, témoignait: «Nos pâturages sont couverts à plus de 50% de trèfle blanc. Mais, cette plante avec ses nodosités qui fixent l'azote de l'air, a un ennemi: le campagnol des champs. En 2016, nous avons subi un pic de pullulation. Une densité normale, c'est de 50 à 150 campagnols/ha; l'explosion de population dépassait les 800/ha. Sur notre ferme, la charge a été de 3000€ de foin acheté, 1000€ de resemis, avec un préjudice sur la santé des animaux et de lait non produit par les vaches qui ont eu une ration insuffisante. Le tout est estimé à 10.000€.»

Le campagnol des champs, comme son nom l'indique, s'attaque aux pâturages, tandis que dans les potagers, il s'agit principalement du campagnol terrestre. Le campagnol des champs connaît des pullulations tous les trois ans, le terrestre plutôt tous les cinq ans. De sorte que l'on peut avoir l'impression d'être envahi de campagnols en permanence. Ces petits rongeurs se distinguent par leur appétit d'enfer pour les racines de nos légumes et de nos arbres fruitiers. Rongés par les racines, les jeunes pommiers, poiriers et autres fruitiers périssent lamentablement, quand ils ne tombent pas au premier coup de vent (lire le magazine n°245 de 4 saisons).

## Accueillir les prédateurs

Autrefois, les pullulations de campagnols n'étaient pas considérées comme un fléau dans les régions dédiées aux herbages et à la pâture, car leurs prédateurs étaient largement présents dans les haies, bosquets et petits habitats qui encadraient les parcelles. Le remembrement des terrains agricoles et la destruction, par les chasseurs, des espèces qu'ils considèrent être nuisibles favorisent les pullulations des rongeurs.

La revue La Hulotte n°33/34 confirme :

«Les études récentes des savants, effectuées à partir de l'examen de plusieurs centaines de contenus d'estomac, nous l'apprennent sans la moindre discussion possible: la belette – la minuscule belette – mange à elle toute seule environ 350 rongeurs par an... la chouette chevêche: 450... la hulotte: 640... l'effraie: 945... le putois: 1.000... Quant au renard, accusé de ne commettre des hécatombes que parmi les lièvres et les lapins de garenne, cela dépasse tout: ce satané Goupil dévore en fait entre 6.000 et 10.000 souris par an!» Enfin, ajoutons ce que déclare le Dr Johan Michaux de l'Université de Liège, dans le Livre blanc – Stop aux dérives de la chasse – : «Parmi les dérives les plus aberrantes de la chasse, il est à noter, entre autres, la destruction de nos populations de renards, sans aucun fondement scientifique. Au contraire, de nombreuses études récentes ont démontré que le renard constitue un allié de choix pour les agriculteurs, pour la lutte contre les pullulations de rongeurs. Le renard contribue également à limiter la propagation de la maladie de Lyme, maladie en pleine expansion dans notre pays, en régulant les rongeurs hôtes de la bactérie responsable de ce syndrome».

Dès lors, pourquoi, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement wallon, permettez-vous aux chasseurs un tel acharnement envers cet auxiliaire précieux pour l'agriculture et notre santé ?

Les affabulations de nemrods sur le renard sont-elles à ce point plus crédibles que les études scientifiques les plus sérieuses ?

Aurélié Maillard

Publié le 15 juillet 2021 sur <https://protectiondesoiseaux.be/2021/07/15/lillogique-chasse-au-renard/>



# Inondations : la nature com

**Suite aux désastreuses inondations qui ont frappé notre pays la semaine dernière, le WWF tient tout d'abord à exprimer sa profonde tristesse et sa sympathie envers les victimes. Il va de soi que tous les efforts actuels doivent être dirigés vers le secours des personnes dans le besoin. Afin que cette tragédie humaine et matérielle ne se reproduise pas, il est également temps d'aborder la question des causes et surtout des solutions adaptées.**

## Comment expliquer l'ampleur de ces inondations ?

Ce n'est certes pas la première fois que la Belgique connaît des inondations. Ce qui diffère cette fois, c'est l'ampleur et la gravité de ces inondations. De nombreux experts pointent déjà le **changement climatique** pour expliquer ce phénomène météorologique extrême.

Même s'il est encore un peu tôt pour pouvoir établir un lien de cause à effet clair, il est en revanche certain que le changement climatique a contribué à aggraver l'ampleur des inondations.

Dès 1990, le premier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) indiquait ainsi que l'effet de serre accentuerait les deux extrêmes du cycle hydrologique : il y aurait à la fois plus d'épisodes de pluies extrêmement importantes et plus de sécheresses prononcées.

En ce qui concerne les pluies, cela s'explique par le fait que dans un climat plus chaud, il y a plus d'évaporation, donc plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère, ce qui peut entraîner de plus fortes pluies. De plus, le changement climatique est aussi soupçonné de contribuer aux inondations en rendant les tempêtes plus statiques, ce qui concentre les précipitations dans certaines zones.

Si le changement climatique est à l'origine de l'ampleur des précipitations, les inondations ont quant à elles été aggravées par d'autres facteurs. En effet, l'impact des activités humaines sur la nature **a affaibli les barrières naturelles** qui permettaient aux sols d'absorber une partie de l'eau. Ainsi, l'artificialisation des sols (le fameux « bétonnage ») et la mauvaise gestion des rivières auront facilité un ruissellement rapide de l'eau.

## Les solutions : atténuation & adaptation

Nous ne pourrions plus échapper aux conséquences du changement

climatique – elles nous frappent déjà. Cependant, nous pouvons encore rassembler nos forces afin d'essayer d'en atténuer la gravité. Pour cela, nous devons rester actifs sur deux plans : l'atténuation du changement climatique par la diminution de nos émissions et la préparation de notre adaptation à ces changements.

Le GIEC alerte depuis longtemps que les événements météorologiques extrêmes seront de plus en plus fréquents à mesure que les températures globales augmenteront. Il nous faut dès lors intensifier nos efforts afin que l'augmentation globale des températures ne dépasse pas 1,5°C. Ceci ne sera pas une tâche facile. À titre d'exemple, le réchauffement annuel moyen à Uccle est déjà de 2,1 °C. Nous devons donc nous préparer à faire face à des événements météorologiques extrêmes plus réguliers et à mettre en place des solutions qui nous permettront de mieux vivre le changement climatique.

## Les solutions fondées sur la nature

Ces solutions, nous pouvons en partie les trouver dans des procédés techniques classiques, tels que les digues et les murs de protection contre les inondations. Mais celles-ci ne fournissent généralement qu'un seul type d'avantage, sont coûteuses et nécessitent un entretien continu.

Les pays ont encore trop tendance à investir dans ces solutions traditionnelles qui ne prennent pas en compte la conservation de la nature. Pourtant, un écosystème sain renforce la résilience naturelle face aux conséquences du changement climatique.

Le WWF propose dès lors d'investir dans des solutions qui fournissent une série d'avantages complémentaires et qui nécessitent souvent moins d'entretien au fil du temps, car elles s'appuient sur les processus de régénération de la nature : ce sont les solutions fondées sur la nature.

Face au changement climatique, ces solutions consistent à faire de la nature notre alliée pour extraire le carbone de l'atmosphère, le séquestrer et/ou améliorer la résilience aux risques climatiques.

Pour ce faire, il s'agit de conserver et gérer et/ou restaurer des écosystèmes qui participent à l'atténuation et/ou à l'adaptation climatique tout en bénéficiant à la société et à la biodiversité. Les forêts sont probablement la solution fondée sur

la nature la plus connue pour lutter contre le changement climatique, mais il en existe bien d'autres, notamment les tourbières, les zones humides et



d'autres paysages.

Source: [https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf\\_nature\\_based\\_solutions\\_for\\_climate\\_change\\_\\_\\_july\\_2020\\_final.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_nature_based_solutions_for_climate_change___july_2020_final.pdf)

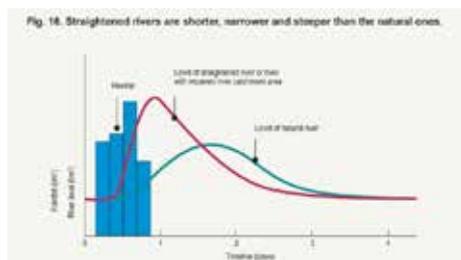
Afin de mieux lutter contre les inondations en Belgique, nous pourrions recourir à la mise en place de solutions fondées sur la nature qui nous permettraient de mieux gérer les rivières, de laisser de l'espace à la nature et d'utiliser le pouvoir d'absorption de nos sols :

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Entre 1985 et 2020, les terres artificialisées (les terres construites) ont connu une croissance d'environ 552 km<sup>2</sup>, soit plus de dix fois la superficie de la forêt de Soignes. Cela signifie que l'on a diminué les espaces naturels en grappillant les terres agricoles et les forêts. Ces espaces ont pourtant des fonctions importantes de captage de carbone et de perméabilisation des sols, permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol et ainsi éviter les inondations. Il faut donc travailler à la restauration de la nature en dehors des villes et des villages : arrêter le drainage des zones humides, planter de nouvelles forêts, restaurer les tourbières et ainsi lutter contre les inondations et la sécheresse.

## GESTION DES RIVIÈRES

En restaurant les systèmes fluviaux naturels et en leurs laissant la possibilité de former des méandres, ces rivières auront une capacité beaucoup plus grande et un débit beaucoup plus lent, ce qui réduit le risque d'inondation. De même, il faut s'atteler à la création de berges naturelles et de zones d'inondations contrôlées qui offrent également un espace pour la faune et la flore et peuvent donc tamponner, purifier et retenir de très grands volumes d'eau dans le sol. Le plan Sigma flamand, qui transforme déjà le bassin de l'Escaut, est un exemple à suivre dans notre pays.



Graphique du rapport 'River ecology' (WWF, 2011) illustrant les bénéfices des rivières naturelles

### GESTION DES SOLS ET AGRICULTURE

Les sols sont devenus imperméables et, pour y remédier, il faut encourager des formes d'agriculture plus durables, qui nuisent moins à la capacité du sol à absorber l'eau et qui tiennent compte d'une nature qui fasse office de tampon comme les bas-côtés, les haies, les buissons et les bandes fleuries. Ces solutions sont non seulement bonnes pour la biodiversité, mais ralentissent aussi l'eau de pluie, qui ne s'écoule pas aussi rapidement dans les ruisseaux et les rivières.

### ATTÉNUATION ET ADAPTATION : LAISSONS LA NATURE NOUS AIDER

Le changement climatique et ses conséquences dramatiques sont là. Les inondations qui ont frappé notre pays démontrent encore une fois la force de la nature et doivent nous inviter à travailler avec elle et non contre elle - sinon, nous nous perdrons en chemin. Pour travailler avec la nature sur les deux fronts, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, nous pouvons recourir aux solutions fondées sur la nature. En laissant la nature reprendre sa place de façon réfléchie, nous laissons notre alliée naturelle nous protéger et rétablir l'équilibre.

LAURENCE DRÈZE

22.07.2021

[HTTPS://WWW.WWF.BE/FR/LE-BLOG/INONDATIONS-LA-NATURE-COMME-ALLIEE](https://www.wwf.be/fr/le-blog/inondations-la-nature-comme-alliee)

**Merci pour votre soutien.**

**Votre cotisation \* vous donne droit à votre carte de membre qui est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.**

**\*10 € minimum à verser au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

Vous pouvez participer à l'enquête publique qui se tient du 3 mai au 3 novembre 2021.

Les PGRI sont des plans ayant pour objectif d'améliorer la gestion des inondations en Wallonie.

En Wallonie, les PGRI sont construits grâce à une démarche participative et collaborative à laquelle prennent part un grand nombre d'acteurs aux compétences diverses (gestion de crise, aménagement du territoire, gestion de cours d'eau, ruissellement et coulées de boues, ...).

Dans cette même logique de concertation et en application du Code de l'Environnement, les 4 PGRI, réunis en un seul document, sont aujourd'hui soumis à la consultation du public sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Répondez à l'enquête publique :

<http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-plandegestion-inondation/index.html>

Les cartes des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mises à jour et approuvées par le Gouvernement wallon ce 4 mars 2021 ! L'arrêté d'adoption a été publié au Moniteur belge. C'est donc cette toute nouvelle version de la carte d'aléa qui est désormais d'application et qui est utilisée dans le cadre des remises d'avis.

Par ailleurs, la Direction des Cours d'eau non navigables (SPW-DCENN) vient d'inaugurer la nouvelle Newsletter du programme PARIS (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée).

Il se fait que les projets PARIS de lutte contre le débordement de cours d'eau sont inscrits dans les PGRI 2022-2027 actuellement soumis à la consultation du public.

Pour rafraîchir la mémoire de nos lecteurs à propos de PARIS : <http://www.crdg.eu/actions-2/gestion-des-cours-d-eau-2/les-paris-pour-une-gestion-integree-et-sectorisee-des-cours-deau>

Info publiée le lundi 21 juin 2021 par le CRDG (Contrat de Rivière Dyle-Gette) : voir <http://www.crdg.eu/>

## Automobile : Light is Right !

**Quelle est donc cette folie qui consiste à mettre sur le marché des engins de plus de 2 tonnes dont la puissance délirante sert au mieux à mouvoir cette masse, au pire ne sert... à rien, notamment dans un contexte de zones 30 qui se généralisent ?**

Où est donc le progrès ? À quel moment s'est-on pris les pieds dans le tapis ? Ne serait-il pas temps de revenir à la raison et de se dire qu'une mobilité durable, c'est l'avenir ?



- La promotion d'une voiture légère, au profil plus fluide, raisonnablement puissante et rapide ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire limitant précisément la masse, la puissance et la vitesse des voitures ainsi que l'agressivité de leur face avant.

Parce qu'on ne tergiverse pas avec la sécurité routière, la pollution de l'air et le réchauffement climatique, suivez notre campagne :

« **Automobile : Light is Right** » sur Facebook et Twitter !

Alain Geerts  
Publié le 8 juillet 2021

<https://www.iew.be/automobile-light-is-right/>

**Le projet LISA Car** (pour Light and Safe Car) développé en 2014 par IEW (inter Environnement Wallonie) et PEVR (Parents d'Enfants Victimes de la Route - SAVE asbl), a pour objectif :



# Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le passage pour piétons

**Sur un passage pour piétons,** et bien ce sont les piétons qui ont la priorité. Merci, Captain Obvious !

Parce que oui dit comme ça, ça nous semble une évidence que nous soyons piétons ou conducteurs.

Mais en tant que piéton, qui n'a pas déjà vécu la désagréable expérience de se faire couper l'élan ou carrément la route lors de sa traversée sur un passage piéton ? Voir même en tant que conducteur, respectons-nous tous toujours bien cette priorité à l'usager le plus vulnérable ?

Car pour rappel, au-delà de comportements respectueux des différents usagers entre eux permettant d'assurer la sécurité de tous, il y a la LOI. Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le passage pour piétons, les gens qui marchent et roulent dessus.

## D'abord les intentions générales

qui consacrent le principe de prudence et de priorité des usagers vulnérables. (...) *le conducteur ne peut mettre en danger les usagers plus vulnérables, tels notamment les cyclistes et les piétons, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées.* (...) tout conducteur de véhicule est tenu de redoubler de prudence, en présence de tels usagers plus vulnérables, ou sur la voie publique où leur présence est prévisible (...). Art 7.1

## Viennent ensuite les obligations et interdictions

dans l'ordre chronologique du Code de la Route :

**On ne dépasse pas par la gauche un véhicule qui s'approche ou est arrêté devant un passage pour piétons :** *Le dépassement par la gauche d'un véhicule attelé, d'un véhicule à moteur à deux roues ou d'un véhicule à plus de deux roues est interdit lorsque le conducteur à dépasser s'approche de ou s'arrête devant un passage pour piétons ou un passage pour cyclistes* (...) Art 17.2.5°

**On ne s'arrête ni ne stationne sur les passages pour piétons ni même 5 mètres avant celui-ci :** *Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment : sur les passages pour piétons (...) et sur la chaussée moins de 5 mètres en deçà de ces passages.* Art 24.4°

**On roule à allure modérée en présence de piétons ET attention c'est ici que tout se joue, la priorité est absolue pour les piétons qui vont s'engager ou sont déjà sur le passage pour piéton :** (...) *le conducteur ne peut s'approcher d'un passage pour piétons qu'à allure modérée. Il doit céder le passage aux piétons qui y sont engagés ou sont sur le point de s'y engager.* Art 40.4.2.



**Comme il est interdit de s'arrêter ou de stationner sur les passages piétons, c'est aussi au conducteur de prendre ses précautions quand la circulation est dense :** *Le conducteur ne peut s'engager sur un passage pour piétons si l'encombrement de la circulation est tel qu'il serait vraisemblablement immobilisé sur ce passage.* Art 40.5

**Enfin, comme pour le cycliste le piéton préfère se sentir à l'aise dans ses mouvements et déplacements et une distance de sécurité est dès lors**

**nécessaire entre lui et les véhicules :** *1m en ville et 1,5m en agglomération : Le conducteur doit laisser une distance latérale d'au moins un mètre entre son véhicule et le piéton lorsque ce dernier circule sur la chaussée (...). En dehors des agglomérations, la distance latérale est d'au moins un mètre et demi. Si cette distance minimale ne peut être respectée, le conducteur ne peut circuler qu'à l'allure du pas et au besoin doit s'arrêter.* Art.40.7.

On en profite aussi pour rappeler qu'en plus de ses droits le piéton a bien évidemment des devoirs comme par exemple au sujet des passages piétons dont il est question ici et à savoir que **quand il existe un passage pour piétons à une distance de moins de 20 mètres environ, les piétons sont tenus de l'emprunter.** Alors, oui on sait 20 mètres à pied ça fait parfois un gros détour mais en attendant que cette distance soit diminuée de manière plus raisonnable, il faut s'y conformer. **De plus les piétons doivent traverser la chaussée perpendiculairement à son axe (ça si on suit le tracé du passage, il ne devrait pas y avoir de souci) ; ils ne peuvent s'y attarder, ni s'y arrêter sans nécessité.**

Vous voilà équipé pour votre prochaine traversée comme piéton ou laissez-passer comme conducteur.

<https://www.tousapied.be/articles/tout-tout-tout-vous-saurez-tout-sur-le-passage-pour-pietons/>

## La cellule Plantes et Semences aide l'association Agadez-Horizons

L'Association Agadez Horizons a exprimé ses chaleureux remerciements à Lasne Nature pour le don de 525 €, correspondant au fruit de la vente des plants d'Artemisia annua durant ce printemps.

Cette année, la récolte d'Artemisia au Jardin de Tacrouz à Agadez a été exceptionnelle. L'artemisia récolté a d'abord séché, puis a été broyé avant d'être mis en sachet pour la mise en vente à un prix abordable afin que la population d'Agadez puisse se soigner à titre préventif et/ou curatif du paludisme. Les habitants sont très demandeurs de cette tisane avec laquelle ils se prémunissent et se soignent contre la malaria.

Après l'achat d'un terrain supplémentaire, l'installation de tuyaux souterrains pour faciliter l'arrosage, le creusement d'un puits, c'est un centre de formation qui sera bientôt créé afin de former la population à la culture de l'Artemisia.

Nous sommes régulièrement tenus au courant de l'avancement des travaux et sommes heureux d'avoir pu contribuer à ce projet humanitaire.

Je souhaiterais également remercier du fond du cœur tous ceux qui nous ont acheté des plants d'Artemisia annua.

Valérie Régnier

## P12 « Maransart », l'endroit « waow » de ce début d'été



Ce 2 juillet, ciel bleu, soleil tapant, une vraie journée d'été. Mon choix se porte sur une promenade au départ de la porte St-Lutgarde, 8km.

Je longe la Réserve du Ru Milhoux, joli travail de l'asbl, Lasne-Nature.

A partir du Sentier du Champs de la Lampierre, je suis transportée dans une balade à travers des étendues vallonnées, parsemées de coquelicots, de camomille, de chardons, de champs de blé et de cultures diverses. Des paysages dignes de « la mélodie du bonheur » !

A partir de La Chapelle de N.D de la Salette, j'ai perdu le balisage pour mon plus grand plaisir et je me suis retrouvée dans une forêt dense et enchantée remplie de pins et de fougères, sur de magnifiques sentiers étroits. Un

moment magique dans la nature !

Bref ma promenade fut de 13 km, mais quelle découverte, je vous recommande ces topo-guides pour un été près de chez vous comme si vous étiez ailleurs.

Texte et Photos Christine Testaert.



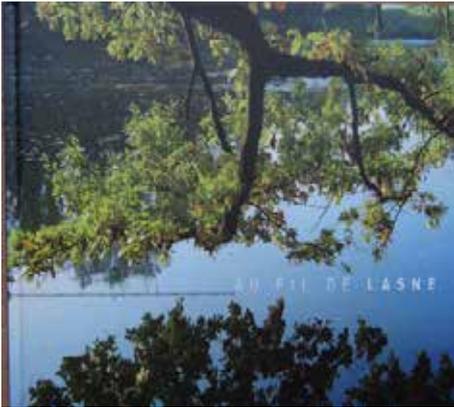


# La boutique de Lasne Nature

## Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

### «AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 5,50 €.

## Nos topoguides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



**Topoguide n° 1**  
«12 Promenades à Lasne»

**Topoguide n° 2**  
« 15 Nouvelles promenades »

**Topoguide n° 3**  
« 10 Balades inédites à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 3,30 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 5,50 €.



## Nos cartes

**Carte IGN au 1/10000**  
«210 km de promenades à Lasne» édition 2017

Prix : 10,00 € + frais d'expédition de 2,20 €.



**Carte des chemins et sentiers de Lasne**

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.  
Prix copie en noir et blanc : 12 € + frais d'expédition: 3,30 €.

## Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

**Nichoir pour passereaux** du genre Mésange : 12 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).

## Nos tours de cou

**Tour de cou Buff «Lasne Nature»**

Multifonction, ultra stretch, fabriqué en Europe, Oeko-Tex.  
Prix : 15 € + frais d'expédition de 3,30 €.



## Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

**Sachets de semences**

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 2,20 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou [semences@lasne-nature.be](mailto:semences@lasne-nature.be)

## Nos tabliers

**Tablier de jardin**

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



**Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte**  
**BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.**

**Votre cotisation (10 € minimum par an) nous est indispensable afin de nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin.**

**Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte**  
**BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

**Merci pour votre soutien.**



# AGENDA

## SEPTEMBRE 2021

**Vu les circonstances sanitaires actuelles, nous vous invitons toujours à consulter notre site internet [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be) pour y trouver l'agenda mis à jour**

Sam 11 **Maransart - Marché des producteurs locaux de 9 h à 14 h.** Lasne Nature sera présente sur le site

Dim 19 **Rallye PCDN – Balade cyclo ou pédestre de 9 h à 13 h depuis le kiosque de la place Communale.**  
Infos au 02/634.05.83 ou par mail à [environnement@lasne.be](mailto:environnement@lasne.be)

Sam 25 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 30 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

## OCTOBRE 2021

Ven 1 au Dim 3 **Jardins d'Aywiers** Lasne Nature sera présente sur le site. Infos sur [www.aywiers.be](http://www.aywiers.be)

Dim 17 **Fête de la Pomme à Cérroux de 10 h à 16 h.**  
Lasne Nature sera présente sur le site

Sam 23 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

## NOVEMBRE 2021

Dim 14 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h de la rue du Fond d'Agy côté (rue de Cérroux) à Lasne - Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.

Jeu 25 **AG de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

Sam 27 **Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine**  
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

## DECEMBRE 2021 (provisoire)

Sam 11 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

## Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

**Président :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

**Secrétariat :** [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be) ou 02 633 27 64

**Trésorier :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou [urbanisme@lasne-nature.be](mailto:urbanisme@lasne-nature.be)

**Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) :** Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou [milhoux@lasne-nature.be](mailto:milhoux@lasne-nature.be)

**Cellule Mobilité :** Denise Morissens : 02 354 97 82 ou [mobilite@lasne-nature.be](mailto:mobilite@lasne-nature.be)

**Cellule Sentiers :** Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou [sentiers@lasne-nature.be](mailto:sentiers@lasne-nature.be)

**Cellule Eau, pollutions :** [eauetpollutions@lasne-nature.be](mailto:eauetpollutions@lasne-nature.be)

**Cellule Batraciens :** Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou [batraciens@lasne-nature.be](mailto:batraciens@lasne-nature.be)

**Cellule Écoles-Nature :** Monique LOZET : 0477 635 713 ou [lozetmonique@gmail.com](mailto:lozetmonique@gmail.com)

**Cellule Plantes et Semences :** Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou [semences@lasne-nature.be](mailto:semences@lasne-nature.be)

**Rédaction :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

**Siège social :**

12, rue du Mouton 1380 Lasne  
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

**Site internet :** [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

 **Lasne Nature**

**Compte en banque :** POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

## ZERO-DECHETS

Depuis le 1er juillet, les sacs bleus peuvent contenir beaucoup plus de plastiques qu'avant. On serait dès lors tenté de relâcher notre effort « zéro-déchets » ... C'est oublier que le « bon » déchet reste celui qui n'est pas produit. Le recyclage n'est pas la panacée.

Il y a de plus en plus de commerces proposant des produits dont les emballages sont plus « écologiques ». Là aussi, mieux vaudrait pas d'emballage du tout ou, à tout le moins, des emballages réutilisables.

J'ai testé et approuvé les shampoings solides (Il faut trouver celui qui vous plaît et renoncer aux belles grosses mousses réconfortantes !), le savon à barbe existe aussi en pain.

Un reportage télé sur les mayonnaises et autres ketchups montrait une expérience : un pot de ketchup soi-disant vide contient encore 10 % de produit très difficile ou impossible à extraire. Gaspillage alimentaire caché. Privilégier les emballages présentés avec le bouchon à la base, les récipients à col large, cylindriques, en verre.... Le même problème se pose pour les tubes de

dentifrice, à moins de s'escrimer avec une clé à sardine... Vous pouvez tester le dentifrice en poudre, à fabriquer soi-même : 1 cuiller à café de bicarbonate de soude à usage alimentaire, trois cuillers à soupe d'argile blanche, quelques gouttes d'huile essentielle de menthe (pour le parfum) et une pincée de sel (pour la conservation). On mouille sa brosse, on l'égoutte et on la plonge dans la poudre. A garder maximum un mois en flacon de verre. On évite ainsi le tube dentifrice en plastique + son emballage en carton.

Marianne van Lennep



# La nature de septembre à novembre

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Ru Millhoux ou du Bois de l'Épine en septembre, octobre et novembre.



## Corée marginée (*Coreus marginatus*)

Cet insecte est une « punaise », autrement dit, un hétéroptère. C'est une des plus communes de nos punaises. Elle est de taille respectable, de 11 à 16 mm, et on la trouve dans les prairies humides, les lisières de forêt, les friches. Ses plantes de prédilection sont de la famille des « rumex » comme l'oseille ou les patiences. Mais on la voit aussi sur les épilobes. Elle se rencontre fréquemment dans nos 2 réserves naturelles. La corée marginée se nourrit de végétaux, de fruits et de graines principalement, mais également de sève.



## Ambrette commune (*Succinea putris*)

C'est un gastéropode terrestre qui se rencontre dans les zones humides voire inondables. Sa coquille est très fragile et presque translucide. L'ambrette commune ne fréquente que les milieux où l'hygrométrie est élevée et on la voit plus facilement par temps humide ou pluvieux. Elle apprécie une végétation dense et haute sur sols saturés en eau, voire inondés. Elle est abondante dans nos 2 réserves. On la trouve souvent à environ 30 à 50 cm de la surface du sol ou de l'eau. Elle peut cohabiter avec un petit escargot plus rare : le *Vertigo moulinsiana* déjà signalé au Ru Millhoux, mais très difficilement observable vu sa très petite taille (2 à 3 mm)

## Cirse faux-épinard (*Cirsium oleraceum*)

Également appelé cirse maraîcher, le cirse faux-épinard est une plante vivace, moyenne ou grande (jusqu'à 1,50 m), de la famille des chardons. Il est toutefois peu



épineux. Ses fleurs sont de couleur jaune-verdâtre, parfois violacée. On le trouve dans les prairies humides, les bois inondés ou le long de ruisseaux. Bien présent dans nos 2 réserves naturelles. Sa période de floraison s'étale de juillet à septembre. Comme tous les cirses, il est très attractif pour les papillons. On peut manger ses racines et les jeunes feuilles cuites, ainsi que le fond du capitule, comme un artichaut. D'où ses autres noms : cirse maraîcher, cirse faux-épinard ou chardon des potagers.



## Leste vert (*Chalcolestes viridis*)

Cette demoiselle de grande taille se remarque par sa couleur vert-métallique. Son mode de reproduction est original, la femelle pond ses œufs dans l'écorce des branches qui surplombent l'eau. Sa Période de vol : plutôt tardive (fin août à octobre) Il recherche des plans d'eau entourés d'arbres et buissons (aulnes, saules). On peut donc le rencontrer au Ru Millhoux. On le retrouve dans divers types de zones humides (mares, marais aux eaux stagnantes ou cours d'eau très lents) perché sur les branches de saule ou de bouleau, utilisées pour la ponte. Au repos, les ailes sont tenues loin du corps, ce qui n'est pas l'habitude des agrions ou demoiselles.

## Mouche stercoraire (*Scatophaga stercoraria*)

Cette mouche, appelée vulgairement « mouche à m.... (Mot de Cambrone) et facilement identifiable par sa couleur rousse, a pour singulière habitude de fréquenter les déjections animales qui lui



servent de terrain de chasse, de garde-manger et de chambre nuptiale ... Elle vit donc dans le besoin, mais n'en est pas malheureuse pour autant. Contrairement aux apparences, la mouche stercoraire est avant tout prédatrice, et donc plus coprophile que coprophage. En d'autres termes, elle est simplement attirée sur les excréments par la présence des diverses espèces de mouches lui servant de déjeuner. Ses larves, qui évoluent au sein même de la bouse ou du crottin, sont pareillement entomophages, et se nourrissent pour l'essentiel aux dépens des asticots de ces autres espèces. Son aptitude à prendre possession des bouses et crottins à peine tombés à terre est en effet remarquable et témoigne à coup sûr d'une organisation sensorielle particulièrement aboutie. Sa présence dans nos 2 réserves est liée à la proximité immédiate de prairies à vaches ou à chevaux ou parfois aux traces de passage de chevreuils.



## Bourdon terrestre (*Bombus terrestris*)

C'est un insecte de 11 à 23 mm caractérisé par son abdomen à l'extrémité blanche, ce qui lui vaut le surnom de « cul blanc ». Le collier et le 2e segment abdominal sont orange ou jaune d'or. Bon pollinisateur, ce bourdon, qui recrée tous les ans de nouvelles colonies établies sous la terre, est le plus commun en Europe où il est élevé pour compenser le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles. Il est plus efficace que les abeilles car il pollinise plus tôt dans la saison, dès l'aube, au printemps à des températures inférieures à 15 °C, par temps couvert, pluvieux et même venteux. Bien que plus résistant que l'abeille aux agressions sur l'environnement, il est toutefois également victime des pesticides.